

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALIENOR OPTIMAL PART R – FR0011322072

Cet OPCVM est géré par ALIENOR CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif

Alienor Optimal, a pour objectif de surperformer l'indice de référence composite constitué de 50% d'indice obligataire Euro MTS 5-7 ans (EXEC5 Index), 25% de CAC40 (NCAC Index) et 25% de MSCI World Net Total Return Euro (MSDEWIN Index) et correspondant une gestion mixte entre actions et produits de taux, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Les indices actions sont calculés dividendes réinvestis. Il s'agit d'un indicateur de comparaison a posteriori et ne reflètent pas la gestion de l'OPCVM.

Stratégie

Le fonds est investi :

- de 0% à 100% en actions, sur toutes les tailles de capitalisation, dans tous les secteurs et toutes les zones géographiques
- de 0% à 100% en titres de créances (obligations, obligations convertibles, BTAN, BTF,...). Les produits de taux spéculatifs (plus risqués) ne représenteront pas plus de 35% de l'actif net du fonds.
- en parts ou actions d'OPC français ou étrangers dans la limite de 10% de son actif net.

Le fonds intervient sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif pour couvrir et/ou exposer le portefeuille. Le fonds pourra être engagé jusqu'à 200% grâce à l'utilisation des instruments dérivés.

Les limites d'exposition du fonds sont les suivantes :

- actions : entre -60% et 200% de l'actif net
- taux : sensibilité entre -7 et 15 sur l'actif net
- change : maximum 100% de l'actif net
- matières premières : entre -15% et 15% de l'actif net via des contrats à terme sur indices de contrats à terme de matières premières ou d'énergie

Conditions de souscription rachat :

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 17 heures (heure de Paris) et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Les parts sont entières. Le règlement et la livraison se font deux jours ouvrés après la date de souscription ou de rachat.

Le fonds capitalise ses revenus.

Recommandations : La durée de placement recommandée est de 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la durée de placement recommandée.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques (5 ans) telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPC est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est-il classé « 5 » ?

Le FCP présente un profil dynamique compte tenu de ses investissements qui peuvent comporter, entre 0 et 100% d'actions de toute taille de capitalisation et de toute zone géographique, y compris les pays émergents, des titres de créances dont une partie spéculative qui présentent un risque de perte en capital plus élevé, des positions sur indices d'énergie ou matières premières (maximum 15% de l'actif net), des positions sur devises.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

Risque de crédit : tout ou partie du FCP peut être investi en créances privées ou publiques. En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des actifs dans lesquels est investi le fonds pourra baisser. Une part de ces créances peut être spéculative, donc plus risquée.

Risque lié aux produits dérivés : le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme pour s'exposer de façon directionnelle ou en spreads (écart) sur les marchés de taux, d'indices boursiers, de change ou de « commodities » (énergie, matières premières), ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le fonds est investi.

La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

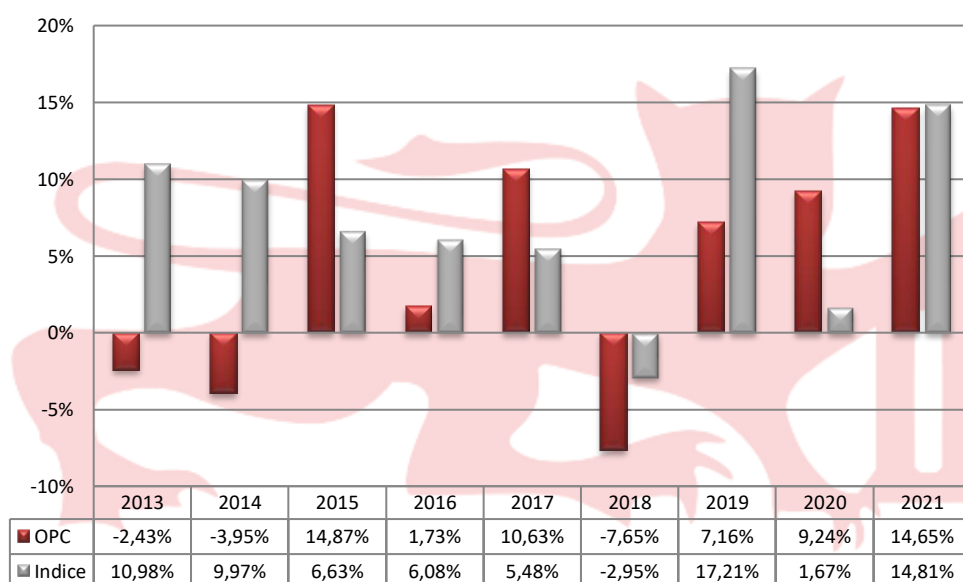
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/ avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, il peut être inférieur. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.31% TTC
Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.alienorcapital.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les frais courants, frais d'intermédiation ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie n'ont pas été inclus. La performance de l'OPCVM et celle de l'indice sont calculées chaque année avec les dividendes et coupons réinvestis.

La devise de comptabilité est l'Euro.

L'OPCVM a été créé le 04/07/2002

La part R a été créée le 24/09/2012

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire/Conservateur/Gestion du passif :

CACEIS BANK, Société anonyme à conseil d'administration, Etablissement de crédit agréé par l'ACPR, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge **Valorisateur** : CACEIS Fund Administration, Société anonyme, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeur liquidative) : sur le site d'ALIENOR CAPITAL www.alienorcapital.com ou sur demande écrite auprès de la société de gestion de portefeuille : ALIENOR CAPITAL - 18 allées d'Orléans 33000 BORDEAUX - Téléphone : +33 (0)5 56 81 17 22

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2021 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel et ultérieurement.

La législation fiscale de la France, État membre d'origine de l'OPCVM, peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

ALIENOR CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

La responsabilité d'ALIENOR CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'objectif extra financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement SFDR.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 07/09/2022.